

MAIRIE
DE
BESANÇON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU DOUBS



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Publié le : 05/10/2026

Séance du 17 septembre 2026

Le Conseil Municipal, convoqué le 10 septembre 2026, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Ludovic FAGAUT, Maire

Étaient présents : M. Mohamed AIT-ALI, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Isabelle BORDAT, Mme Nathalie BOUVET, M. Patrick BOUZAT, M. Jimmy BRESILLION (jusqu'à la question n°50 incluse), M. Bruno CAIRE, Mme Aline CHASSAGNE, M. Serge COUËSMES (jusqu'à la question n° 29 incluse), M. Laurent CROIZIER, M. Jérôme CUPILLARD, M. Clément DARCQ, M. Franck DEFASNE, Mme Marie-Line EGRON, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, Mme Lydie FRANCAIT, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Laura GINIOT, Mme Marie GRUILLOT, Mme Leïla HANNOUNI, Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Patrick JACQUES, M. Jérôme JEANVOINE, Mme Véronique JELSCH, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Madeleine LHOMME, Mme Hélène MAGNIN-FEYSOT, M. Martin MELLION, Mme Eléonore METZGER, Mme Emmanuelle MEUNIER, M. Frank MONNEUR, Mme Manon MONNIER, Mme Laurence MULOT CESARI, M. Pascal ORLANDI, Mme Sophie PESEUX, M. Anthony POULIN, M. Jean-Pascal REYES, M. Djilali SAHLAOUI, Mme Anne-Rachel SCHERTZ, Mme Flora SIMONIN, Mme Esther SZWARC, M. Fabrice TAILLARD, M. Kevin VEJUX, M. Patrick VERDIER, Mme Séverine VÉZIÈS, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

Secrétaire : M. Didier GENDRAUD

Étaient absents : Mme Estelle CAMARA, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Frédérique THOMAS-MAURIN

Procurations de vote : Mme Estelle CAMARA à Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Serge COUËSMES à M. Didier GENDRAUD (à compter de la question n°30) M. Pierre-Charles HENRY à Mme Flora SIMONIN, Mme Frédérique THOMAS MAURIN à Mme Anne-Rachel SCHERTZ

OBJET : 49 - Animations commerciales et artisanales - Mise à disposition de chalets pour l'organisation d'un marché de Noël Square Saint Amour

Délibération n° 008411

Animations commerciales et artisanales - Mise à disposition de chalets pour l'organisation d'un marché de Noël square Saint Amour

Rapporteur : M. Patrick BOUZAT, Conseiller Municipal Délégué

	Date	Avis
Commission n° 1	08/09/2026	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet d'accorder une subvention en nature à l'office de commerce et de l'artisanat de Besançon (OCAB) pour l'organisation d'un marché de Noël des produits d'excellence sur le square St Amour.

I. L'organisation du marché de Noël

Le marché de Noël implique l'occupation du domaine public puisqu'il est organisé sur le square St Amour.

La ville dispose d'un parc de chalets qu'elle met à disposition du bénéficiaire du marché de Noël des produits d'excellence. Suite à un appel à manifestation d'intérêt, c'est l'OCAB qui a été retenu pour organiser ce marché.

Enfin, la Ville met à disposition les fluides nécessaires au fonctionnement du marché. Cela implique l'intervention des services techniques compétents.

Une convention conclue entre la Ville et le bénéficiaire viendra préciser les conditions d'occupation.

II. L'aide apportée par la ville de Besançon

La ville mettra 6 chalets à la disposition de l'OCAB. La Ville assurera également le prêt de matériel et l'apport des fluides nécessaires au bon déroulement du marché.

Cette aide est caractérisée par l'intervention des services techniques de la ville :

- transport depuis le lieu de stockage, montage/démontage des chalets par les équipes du roulage
- prêt de tables et bancs par la manutention au besoin
- activation des armoires électriques pour déployer l'arrivée d'électricité dans les chalets des exposants ainsi que pour les décorations des chalets. Ces services sont effectués par la Direction de la Maîtrise de l'énergie et l'éclairage public.
- permettre l'arrivée d'eau sur le site de la manifestation pour les restaurateurs
- nettoyage urbain

Les coûts du transport/montage et démontage des chalets est évalué à 751 €.

Comme il s'agit de la première édition, les autres prestations sont évaluées au regard des manifestations similaires soit une valeur maximum de 6 000 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve l'attribution d'une subvention en nature à l'OCAB d'une valeur de 6 000 € pour le marché de Noël des produits d'excellence 2026,
- autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,

L'Adjoint à la citoyenneté, la laïcité, le devoir
de mémoire, la démocratie participative,
la lutte contre les discriminations,
Correspondant défense,
Didier GENDRAUD



Document signé électroniquement

Le Maire,
Ludovic FAGAUT



Président de Grand Besançon Métropole.

Document signé électroniquement